



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

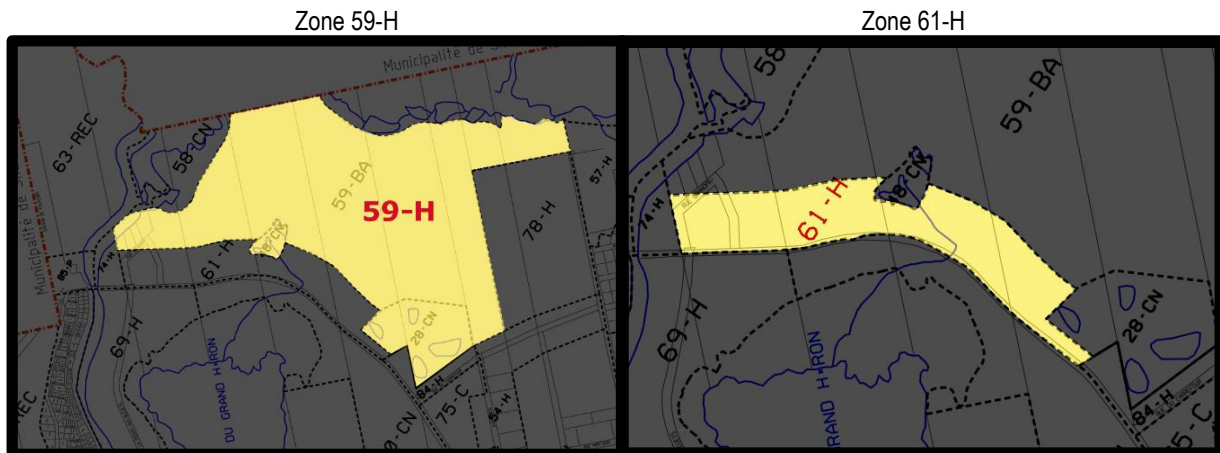
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

Premier projet de Règlement numéro 11130-2016, modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier la grille des spécifications pour les zones 59-H et 61-H

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 1^{er} mars 2016, le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement identifié ci-haut.
2. Les modifications au Règlement de zonage visent les zones 59-H et 61-H de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac. Ces zones sont délimitées par la rue du Carrefour, la route de Fossambault, la rivière-aux-Pins et la rue Grandpré.



Extrait carte de zonage Règlement 2007-01-9125 et ses amendements

3. Une consultation publique sur ce projet de Règlement aura lieu à la salle communautaire Le Bivouac, le jeudi 21 avril à 19h. Au cours de cette assemblée, monsieur Pierre Hallé, conseiller municipal, expliquera le projet de Règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de Règlement seront entendus à cette assemblée.
4. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 145, rue Gingras, aux heures normales de bureau.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 12 avril 2016.

Jacques Arsenault
Greffier